

LE TEMPS

GENÈVE ABONNÉ

Audit sur Mancy: la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta passe entre les gouttes

S'ils confirment le constat accablant sur les dysfonctionnements de l'institution pour jeunes autistes, les experts mandatés épargnent la ministre, qui admet que «l'Etat a failli» tout en refusant d'endosser la responsabilité du fiasco



Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), écoute les discours des experts, lors d'une conférence de presse sur la présentation de l'analyse externe du foyer de Mancy. — © MARTIAL TREZZINI / keystone-sda.ch



Sylvia Revello

Publié jeudi 3 mars 2022 à 18:56
Modifié vendredi 4 mars 2022 à 10:23

Un foyer à la dérive, des maltraitances sous-estimées et mal gérées: l'enquête externe commandée en décembre dernier par le Département genevois de l'instruction publique (DIP) pour «faire toute la lumière» sur les dysfonctionnements au foyer de Mancy confirme les révélations du *Temps* et de Heidi.news. Absence de projet institutionnel, personnel insuffisamment formé ou encore locaux inadaptés: les «lacunes structurelles» de cet établissement qui accueille des jeunes atteints d'autisme sévère depuis 2018 ont constitué un terrain fertile aux violences.

L'ambiance était électrique ce jeudi matin au siège du DIP pour accueillir les conclusions des experts mandatés pour cette analyse: Francine Teylouni, ancienne directrice de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, et Pierre-Alain Dard, ex-chef de la brigade des mineurs. Selon eux, les maltraitances survenues à Mancy sont «multifactorielles» et s'expliquent par une «accumulation de manquements» à différents niveaux de l'administration. Au cours de leur enquête, les experts ont auditionné sept parents, deux anciens responsables de Mancy et ont analysé divers documents, dont certains «remis par le secrétariat général du DIP».

Lire aussi: [Scandale de Mancy: la prestation d'Anne Emery-Torracinta jugée sévèrement par les élus](#)

«Culture du secret»

«L'Etat a failli», a reconnu la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta face à la vingtaine de journalistes présents, refusant toutefois d'endosser la responsabilité du fiasco. «Si un médecin tue un patient lors d'une opération, allez-vous prendre Mauro Poggia [chef du Département de la santé, ndlr] pour responsable?» questionne-t-elle. «Au DIP, des procédures internes existent pour signaler les maltraitances, mais elles n'ont pas été appliquées à Mancy», affirme-t-elle, évoquant une certaine «culture du secret» à l'Office médico-pédagogique (OMP) dont dépend le foyer.

Lire aussi: [Scandale de Mancy: des failles dans la défense d'Anne Emery-Torracinta](#)

Pour sa ligne de défense, qui a viré au dialogue de sourds au moment des questions, la magistrate socialiste s'appuie sur le rapport, lequel confirme sa version des faits: elle n'aurait été mise au courant des maltraitances que le 29 mars 2021 dans une note détaillée envoyée par la directrice générale de l'OMP de l'époque, Sandra Capeder, aujourd'hui écartée. Si Anne Emery-Torracinta reconnaît avoir lu le mot maltraitance dans un e-mail du 9 février envoyé à son bras droit Paola Marchesini, elle estime que les faits n'étaient pas étayés. «La direction de l'OMP a tardé à fournir le contenu exact de ce que ce mot impliquait, affirme-t-elle, je ne me l'explique pas.»

Dix procédures administratives ouvertes

Il n'empêche, pourquoi avoir attendu le mois de décembre 2021 pour lancer un audit sur les maltraitances? «Nous avons d'abord voulu comprendre pourquoi certains collaborateurs n'avaient pas été en mesure de remplir leur mission, c'est pourquoi la première analyse s'est concentrée sur le management, répond la secrétaire générale Paola Marchesini. Il est ensuite apparu que le problème était plus grave, c'est pourquoi nous avons commandé une nouvelle enquête.» Quid des éducateurs soupçonnés de violences? Le département indique que dix procédures administratives ont été ouvertes. «Certaines sont terminées et ont entraîné des résiliations de contrat, d'autres sont suspendues à cause des enquêtes pénales en cours.»

Lire aussi: [Ouverture du foyer de Mancy: chronique d'une catastrophe annoncée](#)

Au chapitre des responsabilités, les experts pointent les directeur-trices qui se sont succédé à la tête du foyer, mais aussi la direction générale de l'OMP. Avant le 29 mars 2021, les cas de maltraitances «ont été sous-estimés et n'ont pas fait l'objet d'un traitement conforme aux pratiques de gestion en vigueur dans l'administration cantonale», relèvent-ils dans leur rapport. Pour eux, les informations n'auraient pas été remontées correctement au sommet du DIP. Comment est-ce possible? Anne Emery-Torracinta botte en touche. «J'ai fait confiance lorsqu'on m'a dit que tout était sous contrôle. Je ne peux pas être derrière les 10 000 collaborateurs du département.»

Des «choix méthodologiques»

Si leurs compétences sont reconnues, Francine Teylouni et Pierre-Alain Dard sont néanmoins proches de la conseillère d'Etat. Ont-ils pu travailler en toute liberté? Pourquoi n'ont-ils pas interrogé la directrice générale de l'OMP, largement mise en cause dans leur rapport? Les experts, qui démentent avoir mené une enquête téléguidée, évoquent un «choix méthodologique» et un temps de travail restreint.

Les accusés se défendent

A la tête de l'OMP au moment de l'ouverture du foyer de Mancy à l'été 2018, Stephan Eliez n'a pas répondu aux sollicitations du *Temps*. Sa successeuse, Sandra Capeder, réagit par la voix de ses avocats. Choqué que sa cliente n'ait pas été entendue dans le cadre de l'enquête, Me Guglielmo Palumbo juge que «toute conclusion la concernant est de ce fait disqualifiée, résulte d'un processus biaisé et d'une méthodologie affligeante». «Alors que la conseillère d'Etat n'a eu de cesse de se décharger injustement des responsabilités sur Sandra Capeder, il est peu surprenant que l'audit qu'elle a personnellement mandaté aboutisse à des conclusions qui lui sont favorables», note-t-il encore, précisant que sa cliente souhaite s'exprimer rapidement devant la sous-commission parlementaire, elle aussi chargée d'enquêter, afin de «rétablir la vérité».

Avocat du premier directeur du foyer qui a démissionné à l'été 2020, Me Robert Assaël dénonce lui aussi une «enquête alibi qui visait à trouver des fusibles». L'avocat se dit «choqué, mais pas étonné, par la posture de la magistrate qui a chargé lourdement des subordonnés, sans se remettre en question.» Son client a refusé, selon son droit, de parler aux enquêteurs.

«Plus jamais ça»

Sur le terrain, les secousses du scandale devraient engendrer des changements, les autorités se targuant d'un solennel «plus jamais ça». Jugeant les dérives de Mancy révélatrices d'un problème plus large au sein de l'OMP, le DIP entend revoir en profondeur le cadre et le fonctionnement de cet office. Si la fermeture de Mancy n'est pas à l'ordre du jour, les trois foyers actuellement gérés par l'OMP seront transférés, à moyen terme, dans le giron d'entités privées subventionnées. La Fondation officielle de la jeunesse ou la Fondation Ensemble? Rien n'est décidé. Alors que le foyer de Mancy compte huit pensionnaires, les experts préconisent de créer des structures encore plus petites. Dans l'immédiat, l'Etat va mettre en place une surveillance de ses propres institutions. Ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Notre dossier: [Les enfants brisés de Mancy](#)

Lire aussi: [Anne Emery-Torracinta, une fin de mandat sous haute tension](#)